

Direction générale

**Communiqué de presse**

**Affaire Rappaz : le recours a été rejeté**

***Genève, le 24 février 2011***

Suite à l'injonction faite à un médecin des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) de procéder à l'alimentation forcée de Bernard Rappaz, un recours avait été déposé, en novembre dernier, auprès du Tribunal fédéral.

L'arrêt rendu -à savoir que le recours est devenu sans objet vu la fin du jeûne du patient- annule l'injonction faite au médecin par le Tribunal cantonal valaisan.

Les HUG s'en réjouissent et réaffirment leur attachement au respect des droits de tous les patients.

La direction des HUG ne fera aucun commentaire supplémentaire à ce communiqué.

Séverine Hutin  
Porte-parole des HUG